

Conseil d'administration

Séance du 24 juin 2026

Délibération n°2026-09

Soutien de mécénat de FDJ UNITED à l'Office français de la biodiversité

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** l'article R. 131-28-5 du code de l'environnement ;
- ▶ **Vu** l'article 238 bis du code général des impôts ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2023-16 en date du 29 juin 2023 du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité relative aux délégations de pouvoir au directeur général au titre du décret n° 2019-1580 ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office,

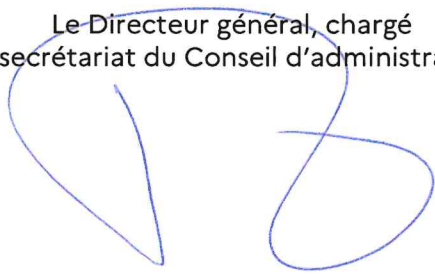
et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Le don de FDJ UNITED d'un montant total compris entre 681 500 € et 700 000 € est approuvé.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Olivier THIBAUT

La Présidente
du Conseil d'administration,



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO